

SEANCE du 07 février 2017

Convocation le 31.01.2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absent excusé : néant

Absents ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIEM.

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

AUTORISE et DONNE MANDAT au Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe d'assurance statutaire d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECIDE d'allouer une subvention de 50 euros par élève domicilié à Saudoy, dans le cadre d'une sortie sur 2 jours à Guédelon, organisée par les écoles primaires de Saudoy et Fontaine-Denis.

DECIDE d'allouer une subvention de 50 euros pour les élèves domiciliés à Saudoy, en apprentissage au CFA Interpro de l'Aube.

Questions diverses :

Le Maire rend compte d'une réunion de travail du jour avec le SIEM concernant le projet de remplacement progressif des lampes fluo-ballon du parc éclairage public. La première tranche est programmée en 2017 pour un budget de 10.000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saudoy, le 07 février 2017

Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER

